



Traité Baba Kama

Michna 6 - Chapitre 4

שׁוֹר שֶׁהָיָה מִתְחַכֵּךְ בַּכֶּתֶל,
וְנָפַל עַל הָאָדָם;
נִתְּנוֹן לְהַרְגוֹ אֶת הַבְּהֵמָה, וְהָרֵג אֶת הָאָדָם;
לְנֹכְרִי, וְהָרֵג אֶת בֶּן יִשְׂרָאֵל;
לְנֹפְלִים, וְהָרֵג בֶּן קֵימָה, פָּטוֹר.

Lorsqu'un taureau s'est frotté contre un mur et que ce dernier s'est écroulé sur un homme [qui en est mort] ; qu'il (un taureau) a eu l'intention de tuer un animal, mais a tué (par inadvertance) un homme ; qu'il (un taureau) a eu l'intention de tuer un non-juif, mais a tué (par inadvertance) un Juif ; qu'il (un taureau) a eu l'intention de tuer un bébé mort-né, mais a tué (par inadvertance) un bébé viable, il (son propriétaire) est dispensé [de tout dédommagement].



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions